



No.	1/2
CF-2005-11R2	
Date d'émission	
28 novembre 2013	

# CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente consigne de navigabilité (CN) est peut-être applicable à un aéronef qui serait, selon nos dossiers, immatriculé à votre nom. Les CN sont publiées en vertu du **Règlement de l'aviation canadien (RAC) 521, Division X**. Selon le **RAC 605.84** et les détails de l'**Appendice H de la Norme 625 du RAC**, un aéronef immatriculé au Canada ne demeure en état de navigabilité que s'il continue à respecter toutes les CN qui lui sont applicables. L'autorité de vol de l'aéronef risque de ne pas demeurer en vigueur si l'on ne se conforme pas aux exigences d'une CN. Pour faire une demande d'un autre moyen de se conformer, il faut répondre aux exigences du **RAC 605.84** et de la Norme mentionnée ci-dessus.

Cette CN a été publiée par la division du Maintien de la navigabilité (AARDG), direction de la Certification nationale des aéronefs, Transports Canada, Ottawa, tél. 613-952-4357.

**Numéro :** CF-2005-11R2

**Sujet :** Remplacement des adaptateurs de rampe de distribution carburant

**En vigueur :** 12 décembre 2013

**Révision :** Remplace la CN CF-2005-11R1, émis le 22 novembre 2013.

**Applicabilité :** Tous les moteurs PW124B, PW127, PW127E et PW127F de Pratt & Whitney Canada (P&WC) sur lesquels on a intégré le bulletin de service (BS) 21607; et  
Tous les moteurs PW127G et PW127H.

**Conformité :** Tel qu'indiqué ci-dessous, à moins que ce ne soit déjà fait

**Contexte :** Il est possible d'installer les adaptateurs de rampe de distribution carburant touchés en orientant les injecteurs carburant dans le mauvais sens, ce qui peut entraîner des fuites de carburant. Plusieurs adaptateurs de rampe de distribution carburant incorrectement installés ont entraîné une coupure du moteur en vol. Le bulletin de service (BS) 21705 de Pratt & Whitney Canada (P&WC) contient les instructions relatives au remplacement des adaptateurs de rampe de distribution carburant et des tuyaux flexibles connexes par des pièces dont la configuration améliorée prévient toute installation incorrecte, et ce, afin d'éliminer tout risque pour la sécurité.

La CN CF-2005-11, en date du 22 avril 2005, a été émise afin de rendre obligatoire la conformité aux exigences du BS 21705. Toutefois, afin d'améliorer l'accouplement de l'adaptateur, P&WC a maintenant publié le BS 21841, en date du 7 octobre 2013, qui modifie la configuration actuelle suite au BS 21705 de l'adaptateur de rampe de distribution carburant, afin de faciliter l'installation d'un nouveau joint conique conformément au BS 21848, en date du 7 octobre 2013. La révision 1 de la présente CN est émise pour permettre l'installation de ce nouvel adaptateur modifié sur les moteurs ayant une configuration suite au BS 21705.

La révision 2 de la présente CN est émise pour corriger une faute de frappe situé dans la rubrique Contexte du CN CF-2005-11R1.

**Mesures correctives :** Dans les 500 prochaines heures de vol, ou au plus tard dans les 3 mois à partir de la date d'entrée en vigueur (16 mai 2005) de la version originale de la présente CN, remplacer les adaptateurs de rampe de distribution carburant et les tuyaux flexibles connexes par des pièces améliorées, conformément au BS 21705 de P&WC, révision 4, en date du 30 mars 2005, ou à toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité, de Transports Canada.

Le fait de se conformer à toute version antérieure du BS 21705 de P&WC émise avant la date d'entrée en vigueur de la présente CN satisfait aux exigences de la présente CN.

En vertu du **RAC 202.51** le propriétaire enregistré d'un aéronef canadien doit aviser par écrit le ministre de tout changement de nom ou d'adresse, dans les sept jours suivant ce changement

Pour demander un changement d'adresse, veuillez contacter le Centre des communications de l'Aviation civile (AARC) à Place de Ville, Ottawa (Ontario) K1A 0N8 ou 1-800-305-2059 ou [www.tc.gc.ca/AviationCivile/communications/centre/address.asp](http://www.tc.gc.ca/AviationCivile/communications/centre/address.asp)

Canada

L'installation d'un adaptateur de rampe de distribution carburant modifié conformément au BS 21841, en date du 7 octobre 2013, ou à toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité, de Transports Canada, en remplacement de l'adaptateur de rampe de distribution carburant de configuration suite au BS 21705 satisfait également aux exigences de la présente CN.

La conformité avec CN CF-2005-11R1 satisfait également aux exigences de cette CN.

**Autorisation :** Pour le ministre des Transports,

*ORIGINAL SIGNÉ PAR*

Philip Tang  
Chef intérimaire, Maintien de la navigabilité aérienne

**Contact :** A K Durrani, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 613-952-4357, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique [CN-AD@tc.gc.ca](mailto:CN-AD@tc.gc.ca), ou tout Centre de Transports Canada.

SUPERSEDED